



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 21 mars 2017

Délibération PNMG_2017_03

Adoption du programme d'action 2017

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R334-33, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses,

Vu l'arrêté conjoint n°2012-89 du 17 août 2012 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, modifié par les arrêtés conjoints n°2013-11 du 21 février 2013, n°2013-60 du 26 septembre 2013 et n°2015-32 du 24 avril 2015 et n°2016-147 du 17 novembre 2016,

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le programme d'actions 2017 du Parc naturel marin des Glorieuses ci-annexé est adopté à l'unanimité.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin des Glorieuses,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Bernard CRESSENS



Programme d'actions 2017

Approuvé le 21 mars 2017

Le Parc naturel marin des Glorieuses entre dans la troisième année de mise en œuvre de son plan de gestion dans le contexte de création de l'Agence française pour la biodiversité.

Pour le programme d'actions 2017, le Parc naturel marin des Glorieuses devrait disposer d'une dotation de l'Agence de 242 k€, hors masse salariale correspondant aux unités d'œuvre consacrées au Parc (535 jours-agents). La mise en œuvre du projet COPRA (voir ci-après) devrait générer 157 k€ de recettes dès 2017.

L'équipe du Parc pourrait être renforcée en cours d'année par un volontaire du service civique, mais les arbitrages correspondants ne sont pas encore rendus. Une chargée de mission recrutée en début d'année par les TAAF apportera également un appui à la mise en œuvre du programme d'actions.

Le programme d'actions se compose de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ceux-ci sont présentés ci-après de façon synthétique, par thématique principale. Une présentation de l'effectif et du budget* alloués à la réalisation de chaque orientation du plan de gestion permet d'avoir une vision globale des efforts mis en œuvre dans le cadre du programme d'actions pour atteindre les objectifs à long terme du Parc.

*Le budget indiqué ci-après correspond aux crédits de paiements envisagés en 2017. Il inclut les dépenses inéluctables engagées en 2016 à payer en 2017. Il dépasse volontairement la dotation prévue par l'Agence, afin d'assurer la consommation des crédits notifiés, même en cas de retard sur la réalisation d'un ou plusieurs projets. En cas de dépassement de la dotation en cours d'année, une dotation complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'Agence.

Orientation 1

Protéger le patrimoine naturel, particulièrement les récifs coralliens et écosystèmes associés, les tortues et les mammifères marins, notamment par une surveillance maritime adaptée aux enjeux et par la sensibilisation des acteurs et des usagers

Au regard de l'état initial du patrimoine naturel aux Glorieuses et des activités recensées sur le territoire du Parc, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses sont définies dans le plan de gestion de manière à :

- Préserver les habitats, pour garantir les fonctions biologiques indispensables à la survie des espèces qui fréquentent le Parc (reproduction, repos, refuge, alimentation, déplacement, etc.)
- Préserver les espèces protégées, emblématiques, rares ou menacées
- Sensibiliser et former les acteurs et usagers
- Développer un réseau de surveillance efficace et adapté aux particularités du territoire du Parc.

€	284 k€	🧑	270 jours-agents
	72%		50 %

Projet n°1 : Surveillance aux Glorieuses

Le plan de gestion du Parc prévoit le renforcement de la surveillance des activités exercées aux Glorieuses, en particulier la pêche illicite. Dans le cadre d'une convention avec les TAAF et la DMSOI, deux campagnes de surveillance sont prévues en juillet et octobre 2017, incluant 9 jours de surveillance aux Glorieuses. Une mission complémentaire sera définie en fin d'année afin d'utiliser le solde du budget après remboursement d'une partie des frais de ces campagnes par le fonds INTERREG V. L'expérimentation TRIMARAN se poursuit avec l'Agence française pour la biodiversité pour la surveillance des pêches et de la fréquentation sur le périmètre du Parc. Dans ce cadre, il est prévu, en option, l'achat de photos satellites en appui aux deux missions de surveillance sur zone. Le projet prévoit également le financement de permis côtiers des militaires basés aux Glorieuses afin d'utiliser les Zodiac acheminés sur place l'an dernier.

Principaux partenaires : DMSOI / TAAF



Projet n°2 : Conservation des herbiers marins (projet COPRA)

La conservation des herbiers marins, habitats propices au développement des juvéniles de tortue verte *Chelonia mydas*, figurent parmi les objectifs prioritaires du plan de gestion du Parc, et s'inscrivent dans ceux du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines sur les territoires français du sud-ouest de l'océan Indien. Plus particulièrement, à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien, les herbiers sont exposés à de nombreuses pressions d'origine anthropique. Ceux identifiés dans les eaux du Parc pourraient constituer un précieux point de référence pour comprendre les causes de dynamiques ou régressions régionales. Le projet COPRA vise la conservation des herbiers de phanérogames marines comme support de la biodiversité et du maintien des populations de tortues marines au sein du Parc. Il fait suite à des études préalables ayant décrit une première cartographie de la distribution des herbiers du Parc et révélé leur rôle d'habitat pour les juvéniles de tortue verte. Trois objectifs principaux sont visés : 1. Améliorer les connaissances sur les herbiers, et particulièrement les formations à *Thalassodendron ciliatum*, et leur rôle fonctionnel pour les tortues marines. 2. Initier un réseau régional de suivi des herbiers. 3. Renforcer la gestion du Parc pour une plus grande protection des herbiers (identification et cartographie des enjeux de conservation ; proposition de mesures de gestion).

Principaux partenaires : IFRECOR, KELONIA – Réunion des musées régionaux - TAAF et les acteurs intervenants notamment dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines sur les territoires français du sud-ouest de l'océan Indien, et du programme d'actions de l'IFRECOR (thématique « réseau d'observation des herbiers de l'outre-mer »).

Orientation 2

Faire des eaux des Glorieuses un espace d'excellence en matière de pêche durable

Au regard des données disponibles sur les ressources halieutiques et les activités de pêche sur le territoire du Parc, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses définies dans le plan de gestion visent à :

- Exploiter durablement les peuplements des espèces commerciales sur les bancs du Geyser et de la Cordelière
- Promouvoir une pêche durable exemplaire des ressources pélagiques.

L'interdiction par l'arrêté préfectoral 2017-10 du 5 février 2017 de la pêche sous dispositif de concentration de poissons dans la ZEE des Glorieuses constitue une amélioration notable des pratiques de pêche thonière même si les ressources resteront très impactées par la persistance de l'utilisation de ces dispositifs dans le reste de l'océan Indien.

	3 k€		20 jours-agents
	1%		4%

Projet n°1 : Acquisition de données de pêche hauturière sur la ZEE Glorieuses

Dans le cadre de la convention SIH (système d'information halieutique) signée en 2015 entre l'AAMP, l'IRD, l'IFREMER et la DPMA, il est prévu que soient fournis pour la ZEE de Glorieuses pour les thoniers senneurs français et par secteur : nombre de calées/mois ; captures/espèce/mois. Il est également prévu la validation de l'analyse des données VMS et des calendriers d'activité des thoniers senneurs actifs dans les ZEE de Mayotte et des Glorieuses. D'autre part, les enquêtes menées à Mayotte dans le cadre du SIH permettent de définir l'effort de pêche sur les bancs éloignés du canal du Mozambique, y compris ceux de la ZEE de Glorieuses (Geyser, Cordelière), ainsi qu'une estimation des captures associées.

Principaux partenaires : DPMA / IFREMER / IRD / TAAF

Projet n°2 : Formation des pêcheurs mahorais

En partenariat avec l'Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte, le Parc programme des interventions dans les sessions de formation des pêcheurs de Mayotte avec un volet environnemental visant à sensibiliser les pêcheurs au respect du milieu marin (espèces, récifs, herbiers), aux bonnes pratiques liées à leur activité (notamment la gestion des captures accidentelles), à la gestion équilibrée de la ressource et un volet réglementaire visant à rappeler et expliquer la réglementation applicable dans le domaine de la pêche, contenant un zoom sur le Parc naturel marin des Glorieuses. Par ailleurs, les équipages de navires de pêche doivent être informés sur les impacts de la pêche sur les tortues marines et sur la conduite à tenir en cas de prise accidentelle avec la réalisation d'un support éducatif mutualisé au niveau régional voire national (guide pêche accidentelle SOOI). Enfin, dans le cadre d'un projet de sensibilisation des pêcheurs des villages de Mayotte aux notions de pêche respectueuse et durable, mené par le Parc naturel marin de Mayotte, il est envisagé d'intégrer un volet sur la réglementation des Glorieuses pour les pêcheurs en barque susceptibles de s'y rendre illégalement.

Principaux partenaires : Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte

Orientation 3

Faire de cet espace un lieu privilégié d'observation scientifique de la biodiversité marine du canal du Mozambique pouvant intégrer des observatoires pour contribuer à l'amélioration des connaissances

Les connaissances sur le Parc sont toutes issues des missions scientifiques mais sont encore lacunaires et les inventaires ne sont pas exhaustifs. De nombreux taxons et habitats n'ont ainsi fait l'objet que de très peu d'études. Le plan de gestion considère que l'accent doit donc être mis sur la connaissance et le suivi des espèces et des habitats méconnus afin d'assurer leur conservation. Ainsi, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses visent à :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation
- Contribuer à la mise en place d'un observatoire « Glorieuses ».

	62 k€		125 jours-agents
	16%		23 %

Projet n°1 : Elaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissances

Afin de compléter les indicateurs du tableau de bord du Parc d'une part et de combler les lacunes de connaissances identifiées dans le plan de gestion, une stratégie d'acquisition de connaissances et de collecte de données doit être élaborée, en impliquant les acteurs concernés à l'échelle régionale et en prenant en compte le contexte déloignement géographique.

Principaux partenaires : Scientifiques / TAAF

Projet n°2 : Participation à la coopération régionale

Afin d'améliorer les connaissances scientifiques, la protection de l'environnement et l'harmonisation entre les différents suivis, l'équipe du Parc participera aux initiatives de coopération régionale. Il est notamment prévu que les chargés de mission concernés participent aux groupes de travail régionaux et nationaux sur les herbiers et les récifs coralliens, sur les initiatives DCE et IFRECOR, sur la gestion de la pêche, et le réseau des aires marines protégées.

Projet n°3 : Etude de faisabilité d'une mission sur le banc de la Cordelière

La co-présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) par la France et Madagascar à partir de 2017 pourrait assurer un contexte favorable pour avancer sur le projet d'acquisition de connaissances sur le banc de la Cordelière prévu par le plan de gestion. Il est prévu en 2017 de réaliser en régie une étude de faisabilité pour une telle mission en coopération avec les scientifiques français et malgaches, sous réserve de l'accord formel du Préfet, en fonction du contexte diplomatique.

Principaux partenaires : Scientifiques français et malgaches / TAAF

Projet n°4 : Etat initial de la qualité de l'eau aux Glorieuses



En 2017, il est prévu de finaliser l'état initial de la qualité de l'eau aux Glorieuses sur la base des données acquises pendant les deux campagnes de terrain PANAMAG 1 et 2 menées en 2015 et 2016 dans le cadre de la fiche technique n°6 du Xème FED. Il s'agit de continuer l'analyse des prélèvements permettant l'interprétation des résultats (chimie des eaux et des sédiments, invertébrés benthiques et contaminants) en vue de la construction d'indicateurs de la qualité de l'eau traduisant les effets de dégradation des communautés récifales.

Principaux partenaires : Union européenne / Conseil départemental de Mayotte / TAAF / AFD

Projet n°5 : Mission PANAMAG 3

Les missions PANAMAG 1 et 2 ont eu lieu en 2015 et 2016. Ces missions ont permis d'acquérir les premiers éléments de connaissances sur la qualité des eaux du Parc. L'organisation d'une troisième mission est nécessaire pour atteindre un niveau de connaissance suffisant sur la qualité générale des eaux et des sédiments en complétant les données des missions précédentes sur les communautés phytoplanctoniques, en collectant des données supplémentaires sur la structuration de la colonne d'eau (thermocline, effets de la marée...), notamment par la récupération des sondes mises en place lors de la dernière mission. Cette mission inclura des suivis complémentaires sur le patrimoine naturel, notamment des observations opportunistes des mammifères marins et de l'avifaune (inventaire spécifique et photo-identification) et la mise en oeuvre un deuxième suivi spécifique des populations d'holothuries.

Principaux partenaires : A définir

Projet n°6 : Extension de l'outil TsiÔno aux Glorieuses

L'outil TsiÔno, plateforme de sciences participatives développée en 2017 par le Parc naturel marin de Mayotte, connaît un vrai succès localement. Même si les sciences participatives ne peuvent pas être étendues aux Glorieuses (pas d'habitants et fréquentation très faible), TsiÔno constitue un outil fiable pour la bancarisation et le sécurisation des données opportunistes récoltées sur le terrain lors des missions par des experts scientifiques et des agents du Parc. A ce titre, la version 2 de la plateforme web TsiÔno inclura le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses.

Orientation 4

Encadrer les pratiques touristiques et accompagner le développement d'un écotourisme respectant le caractère préservé de cet espace

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses visent à :

- Encadrer les activités de loisir et de tourisme dans le périmètre du Parc
- Inscrire les acteurs et usagers dans une démarche éco-responsable.

Toutefois, la fréquentation touristique des Glorieuses est actuellement marginale et/ou illégale. Aucun projet n'est dédié à cette orientation en 2017. Cependant les projets de communication décrits ci-après au chapitre « Gouvernance » ciblent particulièrement les usagers de loisir potentiels du Parc naturel marin des Glorieuses. Ces projets, qui visent à mieux faire connaître les enjeux de préservation du Parc et la réglementation applicable, contribuent également à la réalisation des objectifs de cette orientation de gestion.

De même, les missions de surveillance présentées à l'orientation 1 pourront concerner, le cas échéant des opérateurs touristiques ou plaisanciers qui seraient en infraction dans le périmètre du Parc.

Gouvernance

Les objectifs définis par le plan de gestion en matière de gouvernance visent à :

- Assurer le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus de concertation
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion
- Assurer la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu marin.

L'équipe du Parc, avec l'appui de la chargée de mission recrutée par les TAAF, assure le secrétariat du conseil de gestion. La mise en place progressive du tableau de bord du Parc assurera à terme le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. La participation du Président au Conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUB-SOI) et à l'ensemble des groupes de travail thématiques chargés de la rédaction du document stratégique de bassin, contribuera à la prise en compte du plan de gestion du Parc dans ce document.

Enfin les projets liés à la mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc, qui concernent toutes les orientations de gestion, sont présentés dans ce chapitre transversal.

€	44 k€		120 jours-agents
	11%		22%

Projet n°1 : Fonctionnement du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc est composé de membres basés en métropole, à La Réunion, à Mayotte, voire à l'étranger. Il se réunit au moins deux fois par an, dont au moins une fois en présentiel à La Réunion, ce qui occasionne des frais de déplacement et d'hébergement. Le budget inclut également les frais de déplacement du Président pour représenter le Parc (au conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte, au conseil maritime ultramarin, etc...).

Projet n°2 : Tableau de bord du Parc

Le travail de construction du tableau de bord du Parc (définition indicateurs/métriques, protocoles d'acquisition de la donnée, valeurs seuils, valeur de référence) se poursuit en 2017, en s'appuyant notamment sur la chargée de mission dédiée recrutée dans le cadre du programme Xème FED, dont le contrat se termine en avril 2017. La prestation de construction de l'indicateur "récifs coralliens" du Parc, sur la base des travaux réalisés en 2013 et 2014 à la Réunion et à Mayotte, doit aboutir début 2017. L'objectif est de publier le tableau de bord avant fin avril 2017 pour les indicateurs disposant d'un protocole validé.



Principaux partenaires : Union européenne / Conseil départemental de Mayotte / TAAF / AFD

Projet n°3 : Mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc

Sur la base de la stratégie de communication établie en 2015, le Parc établit et met en œuvre un plan de communication annuel en coordination avec le service communication des TAAF. En 2017, il s'agira de finaliser les contenus et éditer une plaquette de présentation et de sensibilisation aux enjeux du Parc naturel marin des Glorieuses pour ses usagers (pêcheurs, opérateurs touristiques, plaisanciers). Des communiqués de presse et des actualités web seront publiés à l'occasion des temps forts du Parc (publication de rapport, missions scientifiques, actions du Parc, résultats, décisions du conseil de gestion...) et seront relayées sur le site web des TAAF. L'installation de signalétiques de sensibilisation relative aux enjeux de protection et de développement durable des Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses se poursuivra sur les sites majeurs de fréquentation des usagers de Mayotte : aéroport, barges et pontons de plaisance de Dzaoudzi, Mamoudzou. Enfin, une plaquette d'identification des espèces pour lesquelles il est intéressant pour le Parc de recueillir des données d'observation opportuniste (oiseaux marins et mammifères marins notamment) sera créée.

Le budget indiqué au titre de la gouvernance inclut 6 800 € de frais de structure (déplacements des agents du Parc, habillement, petit matériel dédié aux missions aux Glorieuses).